

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 19 NOVEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 13 novembre 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Marianne BERQUE-MANSAS -

POUVOIRS :

M. le Dr Stéphane MAUCLAIR qui a donné pouvoir à Monsieur André DROUIN
Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Madame Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : PROJET DE MISE EN VALEUR ET DE RESTRUCTURATION DU SPLENDID – FINANCEMENT

La Ville est propriétaire de l'hôtel Splendid, fleuron de l'activité hôtelière et thermale passée et référence de la période 'art déco' de Dax.

A la suite de sa fermeture pour raison économique en juin 2013, un projet de restructuration et de réhabilitation a été décidé visant à relancer et à diversifier l'activité de l'établissement autour d'une hôtellerie 4 étoiles, du tourisme de santé (remise en forme, bien être), du tourisme d'affaires (congrès, séminaires) et d'une restauration 'gastronomique'.

La volonté politique de la Ville de Dax est de conserver la pleine propriété de cet équipement, et ainsi de préserver le patrimoine local. Cette volonté s'est traduite par la signature d'un bail emphytéotique (comme décidé par délibération du Conseil Municipal en date du 21 janvier 2015) entre la collectivité et la société d'investissement.

Celle-ci assurera la maîtrise d'ouvrage du projet de réhabilitation, puis confiera l'exploitation par bail à un professionnel de l'hôtellerie et du tourisme.

Le projet, qui concourt au développement économique et touristique local ainsi qu'à la préservation du patrimoine communal, nécessite des travaux de rénovation et d'adaptation du complexe estimés à 16,5 millions d'euros HT.

La Ville, conservant la propriété de l'immeuble, a décidé d'apporter une participation au projet d'investissement immobilier à hauteur de 7 millions d'euros, et de solliciter le versement des subventions accordées par les autres collectivités (Région : 1,3 M €, Département : 2,7 M €, CAGD : 1,5 M €, soit une participation de la Ville de Dax de 1,5 M €), le solde soit 9,5 M € étant apporté par la société d'investissement impulsée par la Caisse des dépôts et Consignation.

Le plan de financement de cette opération a été approuvé par le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 juin 2015.

Il convient désormais d'arrêter les modalités et les délais de versement par la ville de cette aide au profit de la société SCI Dax le Splendid, dont le siège social est à Bordeaux, 64 rue Permentade, selon l'échéancier suivant :

- un acompte forfaitaire de 2 700 000,00 € versé entre le 20 et le 31 décembre 2015, sur présentation d'une attestation de démarrage de l'opération
- un second acompte forfaitaire de 1 250 000,00 € versé fin janvier 2016
- un troisième acompte forfaitaire de 2 700 000,00 € versé fin juillet 2016
- le solde soit 350 000,00 € après achèvement des travaux sur présentation du décompte général définitif des dépenses liées à l'opération.

Un projet de convention (annexé à la présente), ayant pour objet de fixer les modalités du partenariat financier entre la Ville et la société précitée pour la réalisation du projet de mise en valeur et de restructuration du Splendid ainsi que les obligations en découlant, a été préparé à cet effet.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 27 VOIX POUR ET 8 ABSTENTIONS, celles
de M. Pascal DAGES, Mme France POUDENX, M. Eric DARRIERE, Mme Sarah
DOURTHE, Mrs Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Mme Marie-Constance BERTHELON
et M. Christophe BARDIN**

APPROUVE le projet de convention à intervenir entre la Ville et la Société SCI Dax le Splendid,

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20151119-1-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 20 Novembre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».